

19 avr 2021 -13:07

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona du Gouvernement

La CIM Santé publique lance la vaccination du personnel pénitentiaire et des athlètes des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les membres de la CIM Santé publique ont débattu ce matin des principes, des critères et de quelques groupes cibles spécifiques qui pourraient être prioritaires dans les phases 1B et 2 de la stratégie de vaccination COVID-19. Les athlètes pour les Jeux Olympiques, les détenus les plus vulnérables et le personnel pénitentiaire seront d'ores et déjà vaccinés en priorité.

Systeme pénitentiaire

Les prisons sont des collectivités fermées où plusieurs adultes vivent ensemble dans un espace limité. Le risque d'infection et de maladie y est plus élevé. De plus, le personnel pénitentiaire ne peut pas toujours maintenir une distance physique suffisante avec les détenus. Certaines prisons ont déjà été confrontées à des épidémies, lock-down ainsi qu'à des cas de maladies graves parmi le personnel. La CIM Santé publique, en accord avec le Ministre de la Justice, a décidé de vacciner en priorité le personnel pénitentiaire. Cette opération sera effectuée par les services compétents du système pénitentiaire.

Les détenus les plus vulnérables (les plus de 65 ans et les personnes souffrant de comorbidités) seront également vaccinés. Dans la société libre, ces groupes sont également vaccinés dans la phase 1B en cours. Les autres détenus seront vaccinés au début de la phase 2, c-à-d au moment où ce sera également le cas pour la population générale.

Athlètes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Afin de donner aux athlètes belges qui souhaitent participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques toutes les chances de se qualifier, la CIM Santé publique a accepté de les vacciner dans les prochains jours. D'autres pays ont également pris une décision similaire. Cela concerne 170 athlètes pour les Jeux Olympiques et 55 athlètes pour les Jeux Paralympiques. Ils seront invités à se faire vacciner au centre de vaccination du Heysel à Bruxelles. Les professionnels de santé qui les accompagnent ont déjà été vaccinés lors de la phase 1A de la campagne de vaccination.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, (président CIM)
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christe Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française

- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be